



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2026

La Municipalité décide :

- De valider l'octroi d'un permis de construire à la suite d'une enquête complémentaire relatif au projet Chalet Le Mondion.
- De valider la communication sur les décisions municipales de février 2026.
- De valider le cahier des charges de la responsable administrative et financière de la structure d'accueil de Bassins.
- De valider une offre pour des travaux d'étanchéité à l'ancienne grande salle.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider des Pocama des manifestations qui se dérouleront sur le territoire communal.
- De préavisser favorablement à des demandes de naturalisation.
- De valider un certificat de travail intermédiaire.
- De repousser la soirée des nouveaux habitants à l'automne 2026 afin qu'elle soit organisée par les membres élus pour la législature 2026 – 2031.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite de demandes de naturalisation.
- De valider une offre pour le remplacement du tableau électrique de l'ancienne grande salle.
- De conserver la répartition d'un siège pour la Municipalité et un siège pour le Conseil communal pour la délégation au Conseil intercommunal du Réseau d'accueil des Toblerones.
- De valider la charte d'utilisation du canapé forestier pour une durée de 5 ans.
- De charger Mme Carine Gex de suivre le dossier d'avant-projet de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire à la suite de la mise en consultation publique par la Direction générale du territoire et du logement.

- De valider l'annonce relative au fait de dégager la responsabilité des communes en cas de dégâts occasionnés par le bétail se trouvant dans les alpages communaux clos, annonce à paraître dans la FAO et le journal La Côte
- De proposer au Syndicat d'Alpages de Bassins la reprise de l'alpage du Bugnonnet.
- D'inscrire l'ensemble de la Municipalité ainsi que le Secrétaire municipal à la journée des communes vaudoises du 13 juin 2026.
- D'autoriser l'envoi d'un courrier rédigé par la société de Jeunesse de Bassins aux jeunes de Bassins âgés entre 15 et 19 ans.
- De valider la nomination de la personne qui supplée la directrice de l'UAPE.
- D'accepter une demande de formation « Formateur des apprentis » déposée par une collaboratrice.
- De valider un devis pour la pose de barrière de sécurité à installer entre la piscine et la salle polyvalente.

Au nom de la Municipalité :

La Vice-Syndique



Nathalie Guignard-Pidoux



La Secrétaire
remplaçante



Julie Vilas